PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-deux mai à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le seize mai deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

PRÉSENTS : Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Roland CASAGRANDE par Liliane GAUDUBOIS, Madeline DA SILVA par Arnold BAC, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Narcisse NGAKA par Patrick CARROUER, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS.

ABSENT EXCUSE : Mathieu AGOSTINI.

ABSENTS : Claude ERMOGENI. Christophe RINGUET.

SECRETAIRE : Camille FALQUE.

Il a été procédé à une transcription des débats. Le procès-verbal sera disponible sur demande écrite et paiement de 0,20 euros par page reproduite (recto-verso).

Se référant au procès-verbal du Conseil municipal du 27 mars 2019, Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent faire des observations.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION

Monsieur le Maire a donné communication des actes signés en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DES LILAS

Il est dit que le compte de gestion du budget principal de la Ville des Lilas visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, et est approuvé le compte de gestion du budget principal de la Ville des Lilas présenté par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2018.
Considérant la conformité des écritures et des soldes avec le compte administratif 2018 du budget principal de la Ville des Lilas, et que le compte de gestion n'appelle aucune observation,

Cette délibération est adoptée à la majorité (31 voix pour, 1 abstention).

2. *COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DES LILAS.*

Madame Camille FALQUE ayant été élue présidente de la séance à l'occasion du débat sur le compte administratif, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle au moment du vote,

Il est donné acte à Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire, de la présentation du compte administratif 2018 du budget principal de la ville des Lilas.

Il est dit que l'excédent net de clôture de l'exercice de 2018 est de 12 053 591,99 € et il est décidé d'approuver les résultats définitifs (restes à réaliser intégrés) du compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal de la ville des Lilas, tels que résumés ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES
RESULTATS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	50 844 531,28	53 871 329,14
	Section d'investissement	5 649 248,18	16 256 702,25
		+	**+**
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		2 143 104,34
	Report en section d'investissement (001)	1 964 494,87	
		=	**=**
TOTAL (réalisations + reports)		**58 458 274,33**	**72 271 135,73**
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	1 759 269,41	
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	50 844 531,28	56 014 433,48
	Section d'investissement	9 373 012,46	16 256 702,25
	TOTAL CUMULE	**60 217 543,74**	**72 271 135,73**

Sont constatés les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2018 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; est reconnue la sincérité des reports de l'exercice 2018 et des rattachements de charges et produits intégrés dans les réalisations.

Cette délibération est adoptée à la majorité (31 voix pour, 1 abstention).

3. *Affectation des résultats de l'exercice 2018 du budget principal de la Ville des Lilas*

Il est constaté que le compte administratif 2018 présente les résultats suivants :
- un excédent de la section de fonctionnement de 5 169 902,20 € ;
- un excédent de la section d'investissement de 8 642 959,20 €.

Il est décidé d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, soit 5 169 902,20 €, à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 – recette de fonctionnement du BP 2019). L'excédent d'investissement sera quant à lui reporté à la ligne 001.

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal de la Ville des Lilas a été présenté et adopté,

Cette délibération est adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).

4. *Compte de gestion 2018 du budget annexe des parkings publics de la Ville des Lilas.*

Il est dit que le compte de gestion du budget annexe des parkings de la Ville des Lilas visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ; est approuvé le compte de gestion du budget annexe des parkings de la Ville des Lilas présenté par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2018.

Considérant la conformité des écritures et des soldes avec le compte administratif 2018 du budget annexe des parkings de la Ville des Lilas, et que le compte de gestion n'appelle aucune observation,

Cette délibération est adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).

5. *Compte administratif 2018 du budget annexe des parkings publics de la Ville des Lilas*

Madame Camille FALQUE ayant été élue présidente de la séance à l'occasion du débat sur le compte administratif, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle au moment du vote,

Il est décidé de donner acte à Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire, de la présentation du compte administratif 2018 du budget annexe des parkings publics de la Ville des Lilas, et il est décidé d'arrêter et d'approuver les résultats définitifs (restes à réaliser intégrés) du compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe des parkings publics de la ville des Lilas, tels que résumés ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	**Section d'exploitation**	315 763,46 €	408 017,40 €
	Section d'investissement	301 260,34 €	204 432,74 €
		+	**+**
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	**Report en section d'exploitation (002)**		172 687,00 €
	Report en section d'investissement (001)		76 173,99 €
		=	**=**
	TOTAL (Réalisations + Reports)	**617 023,80 €**	**861 311,13 €**

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	**Section d'exploitation**		
	Section d'investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		

	Section d'exploitation	315 763,46 €	580 704,40 €

RESULTAT CUMULE	**Section d'investissement**	301 260,34 €	280 606,73 €
	TOTAL CUMULE	**617 023,80 €**	**861 311,13 €**

Sont constatés les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2018 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et est reconnue la sincérité des reports de l'exercice 2018 et des rattachements de charges et produits intégrés dans les réalisations.

Cette délibération est adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).

6. *AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS PUBLICS DE LA VILLE DES LILAS*

Il est constaté que le compte administratif 2018 fait apparaître :

- un excédent de la section d'exploitation de 264 940,94 € ;
- un déficit de la section d'investissement de 20 653,61 €.

Il est décidé l'affectation suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068) : 20 653,61 €
- Report à nouveau (ligne 002) : 244 287,33 €

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe des parkings publics de la Ville des Lilas a été présenté et adopté,

Cette délibération est adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).

7. *DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2019 DE LA VILLE DES LILAS.*

Il est décidé d'approuver les propositions de la décision modificative n°1 du budget principal 2019 de la Ville des Lilas, dans les conditions d'équilibre suivantes :

Dépenses de fonctionnement

	BP 2019	DM1	Budget corrigé
011 *Charges à caractère général*	7 609 219,00		7 609 219,00
012 *Charges de personnel et frais assimilés*	21 253 055,00		21 253 055,00
014 *Atténuations de produits*	145 000,00		145 000,00
65 *Autres charges de gestion courante*	9 424 193,14		9 424 193,14
Total dépenses de gestion courante	**38 431 467,14**	**0,00**	**38 431 467,14**
66 *Charges financières*	1 348 676,16	-66 112,00	1 282 564,16
67 *Charges exceptionnelles*	42 550,00		42 550,00
68 *Dotations et provisions semi-budgétaires*			0,00
022 *Dépenses imprévues*	50 000,00		50 000,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	**39 872 693,30**	**-66 112,00**	**39 806 581,30**
023 Virement à la section d'investissement	7 414 970,58	-24 989,00	7 389 981,58
042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 131 612,61		1 131 612,61
043 Opé. d'ordre de transferts entre sections			
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	**8 546 583,19**	**-24 989,00**	**8 521 594,19**
TOTAL	**48 419 276,49**	**-91 101,00**	**48 328 175,49**
D002			
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**48 419 276,49**	**-91 101,00**	**48 328 175,49**

Recettes de fonctionnement

	BP 2019	DM1	Budget corrigé
70 *Produits des services, du domaine et ventes*	3 554 801,28		3 554 801,28
73 *Impôts et taxes*	33 592 222,00		33 592 222,00
74 *Dotations et participations*	4 912 403,55	-91 101,00	4 821 302,55
75 *Autres produits de gestion courante*	116 015,00		116 015,00
013 *Atténuations de charges*	25 000,00		25 000,00
Total rectettes de gestion courante	**42 200 441,83**	**-91 101,00**	**42 109 340,83**
76 *Produits financiers*	1 008 213,19		1 008 213,19
77 *Produits exceptionnels*			0,00
78 *Reprises provisions semi bud.*	40 719,27		40 719,27
Total recettes réelles de fonctionnement	**43 249 374,29**	**-91 101,00**	**43 158 273,29**
042 Opé. d'ordre de transferts entre sections			
043 Opé. d'ordre de transferts entre sections			
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL	**43 249 374,29**	**-91 101,00**	**43 158 273,29**
R002	5 169 902,20		5 169 902,20
Total des recettes de fonctionnement cumulées	**48 419 276,49**	**-91 101,00**	**48 328 175,49**

Dépenses d'investissement	BP 2019	DM1	Budget corrigé
20 Immobilisations incorporelles	120 000,00	70 000,00	190 000,00
204 Subventions d'équipement versées	125 827,25		125 827,25
21 Immobilisations corporelles	639 320,92	280 000,00	919 320,92
Total des opérations d'équipement	6 560 369,55	1 177 596,00	7 737 965,55
Total des dépenses d'équipement	**7 445 517,72**	**1 527 596,00**	**8 973 113,72**
10 Dotations, fonds divers et réserves	266 620,40		266 620,40
16 Emprunts et dettes assimilés	5 107 326,00	302 800,00	5 410 126,00
26 Participations, créances rattachées à des particip.	2 500,00		2 500,00
27 Autres immobilisations financières	4 155,00		4 155,00
020 Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00
Total des dépenses financières	**5 480 601,40**	**302 800,00**	**5 783 401,40**
45 Total des opérations pour compte de tiers			
Total des dépenses réelles d'investissement	**12 926 119,12**	**1 830 396,00**	**14 756 515,12**
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 719,27		40 719,27
041 Opérations patrimoniales			
Toptal des dépenses d'ordre d'investissement	**40 719,27**		**40 719,27**
TOTAL	**12 966 838,39**	**1 830 396,00**	**14 797 234,39**
D001			
Total des dépenses d'investissement cumulées	**12 966 838,39**		**14 797 234,39**

Recettes d'investissement	BP 2019	DM1	Budget corrigé
13 Subventions d'investissement reçues	505 159,00		505 159,00
16 Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
23 Immobilisations en cours	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement	**505 159,00**		**505 159,00**
10 Dotations, fonds divers, réserves	770 000,00		770 000,00
1068 Excédent de fonct. Capitalisé	0,00		0,00
			0,00
024 Produits des cessions d'immobilisation	0,00		0,00
Total des recettes financières	**770 000,00**		**770 000,00**
45 Total des opérations pour compte de tiers			
Total des recettes réelles d'investissement	**1 275 159,00**		**1 275 159,00**
021 Virement de la section de fonctionnement	7 414 970,58	-54 740,01	7 360 230,57
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 131 612,61		1 131 612,61
041 Opérations patrimoniales			
Toptal des recettes d'ordre d'investissement	**8 546 583,19**		**8 491 843,18**
TOTAL	**9 821 742,19**		**9 767 002,18**
R001	8 642 959,20		8 642 959,20
Total des recettes d'investissement cumulées	**18 464 701,39**		**18 409 961,38**
Excédent d'investissement	**5 497 863,00**		**3 612 726,99**

Cette délibération est adoptée à la majorité (31 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention).

8. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE 2019 DES PARKINGS PUBLICS DE LA VILLE DES LILAS.

Il est constaté que le compte administratif 2018 fait apparaître :

- un excédent de la section d'exploitation de 264 940,94 € ;
- un déficit de la section d'investissement de 20 653,61 €.

Il est décidé l'affectation suivante :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068) : 20 653,61 €
2) Report à nouveau (ligne 002) : 244 287,33 €

Il est décidé d'ajuster en conséquence les dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement pour assurer le rééquilibrage du budget.

Dépenses de fonctionnement

		BP 2019	DM 1	Budget corrigé
011	Charges à caractère général	57 884,00		57 884,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	360 000,00	-6 069,72	353 930,28
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
	Total dépenses de gestion courante	**417 894,00**	**-6 069,72**	**411 824,28**
66	Charges financières	70 633,05		70 633,05
67	Charges exceptionnelles	830,00		830,00
68	Dotations et provisions semi-budgétaires			
022	Dépenses imprévues			
	Total dépenses réelles de fonctionnement	**489 357,05**	**-6 069,72**	**483 287,33**
023	Virement à la section d'investissement	14 583,89	-14 583,89	0,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	211 000,00		211 000,00
043	Opé. d'ordre de transferts entre sections			
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	**225 583,89**	**-14 583,89**	**211 000,00**
	TOTAL	714 940,94	-20 653,61	694 287,33
	D002			
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**714 940,94**	**-20 653,61**	**694 287,33**

Recettes de fonctionnement

		BP 2018	DM1	Budget corrigé
70	Produits des services, du domaine et ventes	450 000,00		450 000,00
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
013	Atténuations de produits			
	Total rectettes de gestion courante	**450 000,00**		**450 000,00**
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises provisions semi bud.			
	Total recettes réelles de fonctionnement	**450 000,00**		**450 000,00**
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections			
043	Opé. d'ordre de transferts entre sections			
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	**0,00**		**0,00**
	TOTAL	450 000,00	0,00	450 000,00
	R002	264 940,94	-20 653,61	244 287,33
	Total des recettes de fonctionnement cumulées	**714 940,94**	**-20 653,61**	**694 287,33**

Virement à la section d'investissement 0,00

Dépenses d'investissement

		BP 2018	DM1	Budget corrigé
20	*Immobilisations incorporelles*			
204	*Subventions d'équipement versées*			
21	*Immobilisations corporelles*	76 671,83		76 671,83
22	*Immobilisations reçues en affectation*			
23	*Immobilisations en cours*			
	Total des dépenses d"équipement	76 671,83	0,00	76 671,83
10	*Dotations, fonds divers et réserves*			
13	*Subventions d'investissement*			
16	*Emprunts et dettes assimilées*	128 258,45	0,30	128 258,75
27	*Autres immobilisations financières*			
020	*Dépenses imprévues*	0,00	6 069,42	6 069,42
	Total des dépenses financières	128 258,45	6 069,72	134 328,17
45	*Total des opé pour compte de tiers*			
	Total des dépenses réelles d'investissement	204 930,28	6 069,72	211 000,00
040	Opé d'ordre de transfertsentre sections			
041	Opérations patrimoniales			
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**204 930,28**	**6 069,72**	**211 000,00**
	D001	**20 653,61**		**20 653,61**
	Total des dépenses d'investissement cumulées	**225 583,89**	**6 069,72**	**231 653,61**

Recettes d'investissement

		BP 2018	DM1	Budget corrigé
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement reçues			
	Total recettes d'équipement	0,00		0,00
10	Dotations fonds divers et réserves			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	20 653,61	20 653,61
165	Dépôts et cautionnement			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions immobilières			
	Total des recettes financières	0,00	20 653,61	20 653,61
45	Total des opé pour compte de tiers			
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	20 653,61	20 653,61
021	Virement de la section de fonctionnement	14 583,89	-14 583,89	0,00
040	Opé d'ordre de transfertsentre sections	211 000,00		211 000,00
041	Opérations patrimoniales			
	Total des recettes d'ordre d'investissement	225 583,89	-14 583,89	211 000,00
	TOTAL	**225 583,89**	**6 069,72**	**231 653,61**
	ROO1			
	Total des recettes d'investissement cumulées	**225 583,89**	**6 069,72**	**231 653,61**

Cette délibération est adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).

9. *RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE ET DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018*

Il est donné à Monsieur le Maire de la présentation du tableau relatif à l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France au titre de l'exercice 2018 comme ci-dessous :

VILLE DES LILAS
RAPPORT D'UTILISATION DE LA DSUCS ET DU FSRIF - EXERCICE 2018
(article L.2531-16 et L.2334-19 du CGCT)

		Part DSU		Part FSRIF		Autres financements	
Actions financées	**Dépenses totales**	**%**	**Montant**	**%**	**Montant**	**%**	**Montant**
Dépenses de gestion courante de la police municipale	449 703,48 €	2,7%	12 236,66 €	6,6%	29 896,13 €	90,6%	407 570,69 €
Action en faveur de la sécurité publique	449 703,48 €	2,7%	12 236,66 €	6,6%	29 896,13 €	90,6%	407 570,69 €
Dépenses de gestion courante du service périscolaire	3 345 970,34 €	2,7%	91 045,54 €	6,6%	222 438,95 €	90,6%	3 032 485,85 €
Dépenses de gestion courante du Kiosque	248 899,40 €	2,7%	6 772,68 €	6,6%	16 546,75 €	90,6%	225 579,98 €
Dépenses de gestion courante du service jeunesse	369 632,88 €	2,7%	10 057,90 €	6,6%	24 573,07 €	90,6%	335 001,92 €
Dont la création de 2 postes d'éducateur de quartier	*38 494,34 €*	*2,7%*	*1 047,45 €*	*6,6%*	*2 559,09 €*	*90,6%*	*34 887,80 €*
Action en faveur de la jeunesse	3 964 502,62 €	2,7%	107 876,12 €	6,6%	263 558,76 €	90,6%	3 593 067,74 €
Dépenses de gestion courante du centre médico-social	959 138,46 €	2,7%	26 098,64 €	6,6%	63 763,19 €	90,6%	869 276,63 €
Action sociale	959 138,46 €	2,7%	26 098,64 €	6,6%	63 763,19 €	90,6%	869 276,63 €
Dépenses de gestion courante de la crèche des Bruyères	819 163,22 €	2,7%	22 289,84 €	6,6%	54 457,69 €	90,6%	742 415,69 €
Dépenses de gestion courante de la crèche des Sentes	847 700,67 €	2,7%	23 066,36 €	6,6%	56 354,85 €	90,6%	768 279,46 €
Dépenses de gestion courante du RAM	99 758,89 €	2,7%	2 714,49 €	6,6%	6 631,94 €	90,6%	90 412,46 €
Dépenses de gestion courante du multi-accueil	221 398,28 €	2,7%	6 024,36 €	6,6%	14 718,48 €	90,6%	200 655,44 €
Dépenses de gestion courante de la Halte-jeux	85 574,45 €	2,7%	2 328,52 €	6,6%	5 688,96 €	90,6%	77 556,97 €
Action en faveur des familles	2 073 595,51 €	2,7%	56 423,58 €	6,6%	137 851,91 €	90,6%	1 879 320,02 €
DEPENSES TOTALES	**7 446 940,07 €**	**2,7%**	**202 635,00 €**	**6,6%**	**495 070,00 €**	**90,6%**	**6 749 235,07 €**

Considérant que le Maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale présente au Conseil Municipal un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement ; que le Maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France, présente au Conseil Municipal un rapport d'utilisation de ces fonds,

Cette délibération est adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).

10. *LE KIOSQUE – ATTRIBUTION DE HUIT BOURSES « AGIS T JEUNE »*

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire, dans le cadre du dispositif « Agis T Jeune », à verser huit bourses de 300 euros respectivement à BENISVY Johana, CAMARA Aïssatou, GAOUTARA Nour, GIACOMETTI Marine, MILORD Yannick, RISGALLAH Agathe, VANDEBEULQUE Emmanuelle, ZAOUI Ekram, pour des projets de solidarité, de développement durable, d'accompagnement à la scolarité, les dossiers « Agis T Jeune » présentés s'étant vu attribuer un prix de 300 euros par le jury réuni les 15 et 16 avril 2019,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

11. *CONVENTION PARTENARIALE RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN PARCOURS COMMUN « MOI, JEUNE CITOYEN » : PRÉVENTION DES RISQUES VISANT À PRÉVENIR LES VIOLENCES INTER TERRITOIRES DES JEUNES DE 10 À 16 ANS, À TRAVERS DES ACTIONS CITOYENNES ET SPORTIVES*

Il est décidé d'approuver les termes de la convention partenariale relative à la mise en place d'un parcours « Moi, jeune citoyen » entre la Ville des Lilas et l'Etat, représenté par le Préfet de la Seine-Saint-Denis, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, la Ville du Pré-Saint-Gervais et la Ville de Romainville, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous documents y afférents.

Considérant que le Pôle jeunesse de la ville s'est inscrit depuis la rentrée scolaire 2017- 2018 dans des actions de prévention des risques liées aux violences inter territoires en partenariat avec les villes de Romainville et du Pré-Saint-Gervais et les collèges des trois villes ; que la ville est inscrite dans une démarche globale de prévention de la délinquance, en particulier des mineurs, notamment à travers le recrutement de deux éducateurs de rue ;

Considérant la volonté des villes des Lilas, de Romainville et du Pré-Saint-Gervais d'organiser et de financer en commun la mise en place d'un parcours de prévention contre les violences inter-territoires

en direction des 10-16 ans, avec le soutien de la Préfecture de Seine-Saint-Denis ; que le budget global des actions s'élève à 28 020 € ; que la Ville de Romainville assure le paiement des prestations et recevra la subvention de l'Etat, validée en 2018, à hauteur de 14 511 € ; que le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis s'engage à prendre part à ces actions, à hauteur de 2 500 € ;

Considérant que les trois villes s'engagent à prendre en charge le reliquat, soit 10 508 €, selon une répartition définie au prorata de la population de chaque ville, soit 34% pour Les Lilas, 26% pour Le Pré-Saint-Gervais, 39% pour Romainville, et que les appels de fonds seront réalisés une fois par an par la Ville de Romainville,

Cette délibération est adoptée l'unanimité (33 voix pour).

12. CONCESSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES MARCHÉS COMMUNAUX – APPROBATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE CONCESSIONNAIRE.

Il est décidé d'approuver le choix de la société SEMACO – Groupe BENSIDOUN, 72 boulevard des Corneilles, 94100 SAINT MAUR DES FOSSES, en tant que concessionnaire de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des marchés communaux de la Ville des Lilas, est approuvé le contrat de concession de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des marchés communaux ainsi que la durée de la concession pour 12 années, du 1er septembre 2019 au 31 août 2031, et Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit contrat et tous documents y afférents.

Considérant que dans le cadre d'une procédure menée en application de la règlementation en vigueur, le contrat de concession est attribué au soumissionnaire qui a présenté la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour l'autorité concédante, en se fondant sur une pluralité de critères non discriminatoires ; que les critères énoncés dans le règlement de consultation sont objectifs, précis et liés à l'objet du contrat de concession ou à ses conditions d'exécution ;

Considérant les les avis rendus par la Commission de concession et l'analyse effectuée ; que la société SEMACO – Groupe BENSIDOUN, a présenté l'offre la plus avantageuse économiquement pour l'autorité concédante ; que le Conseil municipal doit approuver le choix de l'entreprise concessionnaire et le projet de contrat, et doit autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat y afférent,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

13. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ AU CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX POUR LA RECONSTRUCTION DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME DE PARIS.

Il est décidé d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de solidarité de 2 500 €, au Centre des Monuments Nationaux, aux fins de participer à l'effort national pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Considérant la survenance de l'incendie qui a en grande partie ravagé la cathédrale Notre-Dame de Paris, le lundi 15 avril 2019 ; la volonté de la Ville des Lilas de participer à l'effort national pour la reconstruction de l'édifice et la souscription ouverte par le Centre des Monuments Nationaux, sur un compte spécial créé à cet effet,

Cette délibération est adoptée à la majorité (22 voix pour, 6 voix contre, 4 voix ne participant pas au vote).

14. THÉÂTRE DU GARDE-CHASSE - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LICENCES D'ENTREPRENEUR DU SPECTACLE.

Il est décidé d'approuver la demande de renouvellement des licences d'entrepreneur du spectacle de 1ère, 2ème et 3ème catégories pour l'établissement Théâtre municipal du Garde-Chasse, de désigner Monsieur le Maire pour solliciter ce renouvellement auprès du Préfet de la Région Ile-de-France et être personnellement titulaire de ces trois licences, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Considérant l'activité du Théâtre municipal du Garde-Chasse en matière de spectacle vivant et l'arrivée à échéance au 19 juillet 2019 des licences d'entrepreneur du spectacle n°1-1066925 ; 2-1066926 et 3-1066927,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

15. DÉFINITION DU MONTANT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX CONSTITUTIVE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

POUR LA CRÉATION D'UN CENTRE DE SUPERVISION URBAIN (CSU) ET DE L'EXTENSION D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION

Il est dit que le montant prévisionnel des travaux pour la création d'un Centre de supervision urbain et d'un système de vidéoprotection s'élève à 2 300 000€ HT et que la Ville des Lilas sollicite l'aide de l'Etat au titre du fond interministériel de prévention de la délinquance 2019 pour un montant de 1 069 800 € HT.

Considérant le projet d'extension du système de vidéoprotection communal ; l'obligation de sécuriser la télésurveillance au sein d'un centre de supervision urbain (CSU) ; et le montant prévisionnel global des travaux liés à la vidéoprotection de 2 300 000 € HT,

Considérant que le fond interministériel de prévention de la délinquance (FIDP) est susceptible de financer certaines actions, notamment la vidéoprotection sur la voie publique et le raccordement des centres de supervision urbain aux services de police en référence au plan national de développement de la vidéoprotection ; que ces travaux peuvent être éligibles au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à hauteur de 1 069 800 € de la dépense d'investissement HT ; que Monsieur le Maire sollicite au titre de ses délégations une subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance,

Cette délibération est adoptée à la majorité (31 voix pour, 2 abstentions).

16. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE WALDECK ROUSSEAU AUX LILAS POUR LA POSE ET L'EXPLOITATION DE PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE, AVEC LA SCIC ELECTRONS SOLAIRES

Il est décidé d'approuver la convention de mise à disposition de la toiture de l'école Waldeck Rousseau, dont le texte est joint à la présente délibération, pour une durée de 32 ans avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Action Simplifiée Electrons Solaires, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

Considérant la nécessité de renforcer la gestion durable des énergies afin de limiter leur cout et de diminuer leur impact environnemental et que la Ville des Lilas souhaite répondre favorablement à la demande d'Electrons Solaires de développer les énergies renouvelables sur les Lilas,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

17. SÉJOURS D'ÉTÉ 2019 : FIXATION DE LA PARTICIPATION FAMILIALE, AU QUOTIENT FAMILIAL ET EN FONCTION D'UN TAUX D'EFFORT

Pour la fixation de la participation familiale aux séjours d'été 2019 d'une durée inférieure ou égale à 6 jours, il est décidé de fixer le principe d'un taux d'effort appliqué aux ressources disponibles par personne, selon le tableau ci-dessous :

Quotient Familial	Taux d'effort
Quotient supérieur ou égal à 0 et inférieur à 250	40 %
Quotient supérieur ou égal à 250 et inférieur à 350	45 %
Quotient supérieur ou égal à 350 et inférieur à 450	50 %
Quotient supérieur ou égal à 450	55 %

Pour la fixation de la participation familiale aux séjours d'été 2019 d'une durée supérieure à 6 jours, il est décidé de fixer le principe d'un taux d'effort appliqué aux ressources disponibles par personne, selon le tableau ci-dessous :

Quotient Familial	Taux d'effort
Quotient supérieur ou égal à 0 et inférieur à 350	50 %
Quotient supérieur ou égal à 350 et inférieur à 500	65 %
Quotient supérieur ou égal à 500 et inférieur à 700	75 %
Quotient supérieur ou égal à 700	90 %

Il est décidé de fixer :
- la participation familiale plancher à hauteur de 33 % du coût réel de chaque séjour,
- la participation familiale plafond à hauteur de 80 % du coût réel de chaque séjour,
- le tarif pour les enfants non-lilasiens au coût réel du séjour.

Il est décidé de fixer les tarifs des séjours d'été 2019 pour les enfants de 4 à 17 ans comme suit :

MOIS DE JUILLET ET AOUT 2019

DESTINATIONS	AGES	DUREE	Prix plancher	Prix plafond	Tarif extérieur
INGRANNES (45)	Campagne 4 - 6 ans	6 jours	110,90 €	268,80 €	336,00 €
ERCE (09)	Campagne / Montagne 6 - 12 ans	14 jours	273,90 €	664,00 €	830,00 €
SAINT-BRIAC (35)	Mer 6 - 12 ans	14 jours	304,45 €	738,00 €	922,60 €
CARCANS (33)	Mer 13-17 ans	14 jours	356,40 €	864,00 €	1 080,00 €

Il est décidé d'appliquer la tarification au taux d'effort aux ayants droits des usagers qui contribuent aux charges publiques de la Commune des Lilas, tels que les commerçants et les personnes imposées au foncier bâti et non-bâti, et d'appliquer la tarification plafond Lilasienne aux ayants droits des employés communaux et enseignants pour leur contribution au bon fonctionnement du service public local.

Considérant la volonté d'adopter cette démarche pour fixer la participation familiale au titre des séjours d'été 2019, et qu'en application de celle-ci, il convient de fixer des prix plancher et plafond,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

18. CONVENTION TRIPARTITE DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LES OPÉRATIONS DE PRÉVENTION ET DE TRI DES DÉCHETS AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE ET LE SYCTOM

Il est décidé d'approuver le projet de convention tripartite de versement d'une subvention pour les opérations de prévention et de tri des déchets avec l'établissement public territorial Est Ensemble et le SYCTOM, et autorise Monsieur le Maire à le signer ; il est dit que cette convention prendra effet à compter de la date de sa notification et pourra être renouvelée une fois par reconduction expresse après validation du SYCTOM, et ce pour une durée de 24 mois.

Considérant qu'il convient d'approuver les termes du projet de convention tripartite de versement d'une subvention pour les opérations de prévention et de tri des déchets avec l'établissement public territorial Est Ensemble et le SYCTOM ; que la ville des Lilas souhaite équiper ses restaurants scolaires de tables de tri des déchets alimentaires et emballages recyclables ; considérant l'accord-cadre n° 120/18 attribué à la société Green Office le 21 janvier 2019,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Les Lilas, le 28 mai 2019

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD